
Délibération du Comité Syndical n° 2021/02/18-01

Séance du 18 FÉVRIER 2021

Objet : **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – déploiement du service d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics et autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de partenariat en efficacité énergétique sur les territoires de Fécamp Caux Littoral Agglo et le PETR Dieppe Pays Normand**

membres en exercice :	83
membres présents :	38
pouvoirs :	31
membres votants :	69
votes pour :	69
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210218-2021_02_18-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 18 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 février 2021, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	Ex.
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	Ex.
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	X
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE	X	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	Ex.
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	Ex.
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	Ex.
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	Ex.
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	Ex.
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex.
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	Ex.
61		T	Pierre	SORIN	X
62		T	René	GUEUDIN	Ex.
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	Ex.
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	Ex.
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	Ex.
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	X

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jacques DELLERIE	1	Yannick PRIGENT	1
2	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Patrick LEFEBVRE	1	Jean-Michel LAIR	1
4	Jocelyne GUYOMAR	1	Patrick FONTAINE	1
5	Jean-Pierre BONNEVILLE	1	Jean-Michel LAIR	1
6	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
7	Thierry LECARPENTIER	3	Cécile SINEAU – PATRY	3
8	Philippe CORDIER	3	Cécile SINEAU – PATRY	3
9	Gilles DUVAL	4	Gérard GOUPIL	4
10	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
11	Marcel VAUTIER	4	Sylvain DELTOUR	4
12	Hubert MAILLET	4	Sylvain DELTOUR	4
13	Eric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
14	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
15	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
16	Daniel LEGROS	6	Joël DESCHAMPS	6
17	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
18	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
19	Léon BACHELOT	9	Fabienne VERHAEGHE	9
20	François CAPET	9	Bernard LUCAS	9
21	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
22	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
23	René GUEUDIN	11	Bruno GENDRON	11
24	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
25	Frédéric CANTO	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
26	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
27	Patrick LEVEQUE	13	Rémy TERNISIEN	13
28	Gérard LEGER	14	Jérôme GRISEL	14
29	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
30	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16
31	Eric HERBET	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Madame Chantal COTTEREAU a été désignée secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/02/18-01

Objet : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – déploiement du service d’accompagnement à l’efficacité énergétique des bâtiments publics et autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de partenariat en efficacité énergétique sur les territoires de Fécamp Caux Littoral Agglo et le PETR Dieppe Pays Normand

VU :

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d’énergie pour coordonner l’action de ses membres dans le domaine de l’énergie,
- L’article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique (dite loi ELAN), et son décret d’application n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit décret « tertiaire », définissant les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires,
- La publication du plan national de la rénovation énergétique des bâtiments en avril 2018 dont l’un des quatre axes est l’accélération de la rénovation des bâtiments publics et les économies d’énergie des bâtiments tertiaires,
- La politique de développement durable et transition énergétique adoptée par la Région le 26 juin 2017 autour de six axes, parmi lesquels le plan Normandie Bâtiments Durables visant la rénovation énergétique performante des bâtiments,
- L’article 3 de l’accord de partenariat signé entre la Région Normandie et Territoire Energie Normandie le 2 mai 2019 portant engagement à accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public, en impulsant des programmes de rénovation auprès des collectivités et en finançant des programmes de rénovation globaux,
- L’article 2 des statuts du SDE76 en vigueur, qui précisent que le SDE76 peut participer à des actions tendant à apporter « aide et conseils à l’utilisation rationnelle de l’électricité »,
- La délibération n°2020/02/13-16 du SDE76 relative au lancement des actions dans le cadre du programme ACTEE 1 CEDRE et le montant des aides allouées de 163 K€ pour un montant global du projet ACTEE à hauteur de 251 k€ à réaliser entre février 2020 et décembre 2021,
- La délibération n°2020/11/20-09 portant sur l’adoption des conventions –type relative au service d’accompagnement à l’efficacité énergétique et autorisant la signature des conventions sur les territoires du PETR du Pays de Bray et de Caux Seine Agglo,

CONSIDÉRANT :

Laurent VASSET, vice-président :

- La charte de partenariat entre le Département et le SDE76 signée en juillet 2020 :

- ✓ dont l'objectif est d'accélérer les actions de réduction des consommations d'énergies et les projets de rénovation thermique des bâtiments des communes et de clarifier les rôles de chacun,
- ✓ le SDE76 devant déployer progressivement un service technique opérationnel sur les territoires non couverts par un service d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics au bénéfice de ses communes adhérentes et à une maille cohérente,
- ✓ le Département ayant en charge : l'animation, la coordination, la communication de la politique efficacité énergétique et l'aide à l'investissement ;
- L'état actuel du service d'accompagnement sur le territoire couvrant les territoires du PETR du Pays de Bray, de Caux Seine Agglo et de 15 collectivités isolées suivies par 2, 5 ETP ;
- Les demandes d'accompagnement de Fécamp Caux Littoral Agglo par courrier du 2 décembre 2020 et du PETR Dieppe Pays Normand par courriers du 20 octobre 2020 et du 30 novembre 2020, le transfert des communes suivies à ce jour par le Département (9) vers le SDE76, les demandes isolées d'accompagnement de communes (8) ;
- Un dimensionnement des besoins pour mailler le territoire en prenant les hypothèses suivantes :
 - ✓ Un déploiement du service dans les collectivités de moins de 10 000 habitants,
 - ✓ 1 chargé de mission pour 50 000 habitants environ,
 - ✓ Un déploiement cohérent par territoire,
 - ✓ En ne prenant pas en compte les communes non adhérentes à ce jour, les communes en écart et les bâtiments intercommunaux des EPCI ;
- La nécessité de déployer 7 chargés de missions, chacun sur un territoire cohérent, pour couvrir l'ensemble du périmètre du SDE76 pour les communes adhérentes (cf. cartographie en annexe 1).

PROPOSITION :

Suite au rapport du vice-président, la présidente propose :

- D'assurer un déploiement progressif de 7 chargés de missions sur l'ensemble du périmètre du SDE76 pour les communes adhérentes, soit 4, 5 ETP supplémentaires ;
- De retenir un scénario qui puisse définir un rythme de déploiement de chargés de missions, chacun sur un territoire cohérent (défini selon la cartographie en annexe 1), permettant d'apporter des réponses claires aux demandes des collectivités et de les planifier à partir de 2022 soit :
 - o en 2021 : déploiement de 1,5 ETP supplémentaires,
 - o à partir de 2022 : 1 ETP supplémentaire par an jusqu'en 2024 avec une clause de revoyure annuelle en fonction des demandes effectivement reçues ;
- En 2021, de retenir les 2 territoires qui ont fait une demande pour bénéficier du service : le PETR de Dieppe Pays Normand, et Fécamp Caux Littoral Agglo et de satisfaire ou de continuer à satisfaire les demandes isolées des communes adhérentes identifiées au 30 janvier 2021 (32 collectivités) ;
- D'étudier la possibilité d'élaborer un dossier de demandes de subventions auprès de l'ADEME pour la création d'un poste et, le cas échéant, de le déposer dès que possible ;
- D'encourager les communes à se rapprocher de leurs structures intercommunales porteuses d'un PCAET pour développer un maillage cohérent du service

- d'accompagnement et, inversement, d'encourager les structures porteuses de PCAET à promouvoir le service auprès des communes de leur territoire ;
- De développer également des missions de conseils ponctuelles (ne nécessitant pas la formalisation d'une convention d'adhésion au service) pour les communes qui en feraient la demande et en fonction de la charge de travail.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **APPROUVE** le déploiement progressif de 7 chargés de missions efficacité énergétique pour couvrir l'ensemble du périmètre du SDE76, soit 4, 5 ETP supplémentaires pour le service d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics au bénéfice des communes adhérentes (dont la cartographie est en annexe 1),
- **APPROUVE** le scénario définissant un rythme de déploiement de chargés de missions par territoire cohérent défini selon la cartographie en annexe 1 permettant de planifier à partir de 2022 les nouvelles demandes des collectivités soit :
 - o en 2021 : 1,5 ETP supplémentaires à déployer et recruter,
 - o à partir de 2022 : 1 ETP supplémentaire par an jusqu'en 2024, avec une clause de revoyure annuelle en fonction des demandes effectivement reçues,
- **ACCEPTE** la demande des territoires pour bénéficier du service : le PETR de Dieppe Pays Normand, et Fécamp Caux Littoral Agglo, et de satisfaire ou continuer à satisfaire les demandes isolées des communes adhérentes identifiées au 30 janvier 2021 (32 collectivités : cf. annexe 2),
- **AUTORISE** la présidente à négocier et signer les conventions de partenariat pour le service d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, basées sur la convention – type, avec le PETR de Dieppe Pays Normand et Fécamp Caux Littoral Agglo
- **APPROUVE** la possibilité d'étudier l'élaboration d'un dossier de demandes de subventions auprès de l'ADEME pour la création d'un poste et le cas échéant de le déposer dès que possible,
- **PROPOSE** d'encourager les communes à se rapprocher de leurs structures intercommunales porteuses d'un PCAET pour développer un maillage cohérent du service d'accompagnement et, inversement, d'encourager les structures porteuses de PCAET à promouvoir le service auprès des communes de leur territoire
- **AUTORISE** les services à développer également des missions de conseils ponctuelles, ne nécessitant pas la formalisation d'une convention d'adhésion au service, pour les communes adhérentes qui en feraient la demande et en fonction de la charge de travail.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.